

Bilan de la campagne de sensibilisation et de l'inspection des embarcations espèces exotiques envahissantes dans la baie Missisquoi 2017 - 2020 : la vigilance reste de mise

Bedford – 10 décembre 2020. Depuis 2017, l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi réalise une campagne de sensibilisation et d'inspection des embarcations auprès des plaisanciers de la baie Missisquoi concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE). Sur les 2 350 embarcations qui ont empruntées les mises à l'eau ciblées par le projet, 1 690 ont été inspectées et 370 embarcations transportaient des EEE à leur insu.



Images : plantes aquatiques accrochées à la remorque d'un bateau, à la baie Missisquoi.

L'importance de la sensibilisation

L'OBVBM estime que plus de 3 000 personnes, de 2017 à 2020, ont été sensibilisées à l'impact des EEE et aux mesures à prendre pour éviter leur propagation. En 2018, 45 % des répondants disaient avoir pris des mesures pour prévenir la propagation d'EEE (lavage, inspection visuelle et retrait des EEE) ; en 2020, ils étaient plus de 65 %.

Le transport d'EEE lors d'activités récréatives est un des principaux facteurs de propagation de ces espèces d'un plan d'eau à l'autre. Lorsqu'une embarcation change de plan d'eau, le risque de contamination augmente. Lors des dernières années, c'est près de 30 % des répondants qui disaient changer de plan d'eau avec leur embarcation, majoritairement pour la rivière Richelieu, le fleuve Saint-Laurent, ou encore les lacs Memphrémagog et Brome.

Aucune réglementation encore en vigueur sur la portion québécoise du lac Champlain

Le lavage des embarcations est une mesure simple qui permet de lutter efficacement contre la propagation et l'introduction des EEE. Certaines municipalités du bassin versant de la baie Missisquoi ont des réglementations à cet effet, comme Eastman et Potton. Bien qu'il n'existe actuellement aucune réglementation obligeant le lavage des embarcations à la baie Missisquoi, ni de station de lavage à proximité de la baie, cette situation pourrait être appelée à changer dans les années à venir.

Les municipalités riveraines de la baie Missisquoi ont manifestées leur intérêt pour la mise en place de mesures pour réduire la propagation des EEE dans la baie. L'OBVBM a déjà offert son appui pour soutenir ces municipalités dans leur réflexion pour la mise en place de mesures de préventions ou pour la mise en place d'une réglementation commune.

Myriophylle à épi : ennemi numéro un du lac

La principale EEE présente dans la baie Missisquoi est le myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*) et c'est aussi celle qui a le plus souvent été interceptée. En plus de ses impacts sur l'environnement, cette espèce cause des désagréments aux activités récréatives, entraînant parfois la dévaluation des propriétés riveraines.

Le myriophylle à épis n'est toutefois pas la seule EEE présente dans les eaux de la baie Missisquoi, on peut y retrouver la moule zébrée qui est présente maintenant depuis quelques années. Cette moule s'accroche aux coques des navires et ses larves microscopiques peuvent survivre dans les eaux résiduelles des bateaux.

Une inspiration qui vient du sud de la frontière

La campagne de sensibilisation et d'inspection des embarcations s'inspire du programme d'intendance des rampes de mise à l'eau (*boat launch stewards*) réalisé depuis plusieurs années au lac Champlain dans les États du Vermont et de New York. Ce programme vise à sensibiliser les plaisanciers sur les impacts des espèces aquatiques envahissantes et à fournir des recommandations pour éviter la propagation de ces espèces d'un plan d'eau à l'autre.

Ce projet est financé depuis 2017 par le Lake Champlain Basin Program. L'OBVBM remercie Port de Plaisance de Venise-en-Québec qui accueille les employés de l'OBVBM et le projet depuis le début.